



Mon Guide pratique

Une équipe de professionnels pilotée par des coordinateurs municipaux chargés de la cohérence du PEDT de la ville du Bouscat.

Pour encadrer vos enfants :

Des animateurs municipaux :

Jonathan BARATEAU, Cédric BERTIN, Anne CHAZAI, Gérôme DELAGE, Chantal DUMESTRE, Ibrahima DIEME, Julien HYVERT, Angélique IMBERT, Isabelle IMBERT, Gaylord KRIM, Chantal LOUBANEY, Sandrine MAURESMO,

Divers Services municipaux :

Piscine, médiathèque, école de musique, avec le soutien du Bureau Information Jeunesse.

Des partenaires locaux :

Association La Bous-sol', Association Ricochet, Association « Bouger pour mieux être », Association « Petits pois chez soi »

Des prestataires conventionnés :

Sygrid COY (danse), Fabienne GUILLET (sommeil), Isabelle PLUVINAGE-DE MASCAREL (prévention), Lydie SABOURIN (arts plastiques), Studiorigami (culture japonaise),

Vos interlocuteurs directs :

Stéphanie GARCIA : Responsable
Walter AYRAULT : Responsable adjoint
05-57-22-75-74
mail : acm.elem.jeanjaures@mairie-le-bouscat.fr

TEMPS EDUCATIF MUNICIPAL 2015 / 2016

Des projets, des intentions pédagogiques dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ATELIERS TEM

(Temps Éducatif Municipal)

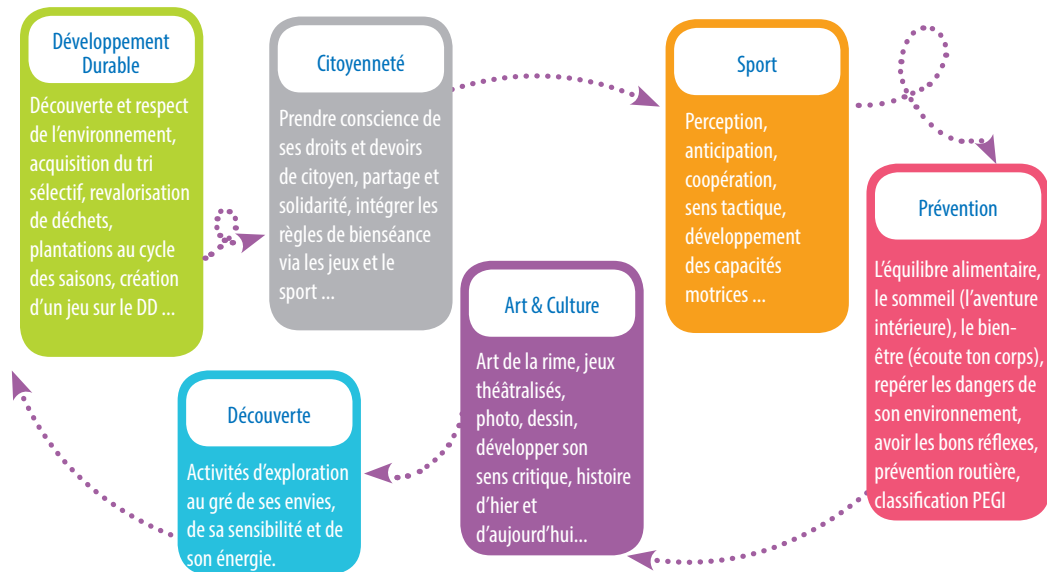
Les temps d'activités s'inscrivent dans la continuité du temps scolaire, en application de la réforme des rythmes scolaires.

Ces ateliers sont ouverts à tous les élèves scolarisés mais restent facultatifs. Ils sont encadrés par des personnels diplômés sous la direction d'un responsable de site dans le cadre d'un projet pédagogique adapté, en lien avec le bien-être de l'enfant. Ils prévoient la mise en place d'activités de découverte ludiques et variées autour de différentes thématiques, validées par le forum de l'Education.

Chaque thématique est abordée une fois dans l'année par tous les niveaux de classe sous forme d'ateliers adaptés à l'âge des enfants.

Les TEM s'organisent par cycle de vacances à vacances. Ils sont facturés à l'année ou au trimestre, selon l'inscription effectuée en Mairie, au pôle jeunesse, au vu d'une tarification forfaitaire établie en fonction du quotient familial. Ils sont régis par le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires-extrascolaires-TEM adopté par le Conseil Municipal du 7 juillet 2015.

		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Septembre Octobre	MARDI	Découverte	Découverte	Découverte	Dév. Durable	Prévention
	VENDREDI	Art culture	Sport	Citoyenneté	Découverte	Découverte
Novembre Décembre	MARDI	Découverte	Découverte	Découverte	Citoyenneté	Dév. Durable
	VENDREDI	Prévention	Art culture	Sport	Découverte	Découverte
Janvier Février	MARDI	Découverte	Découverte	Découverte	Art culture	Citoyenneté
	VENDREDI	Dév. Durable	Prévention	Art culture	Découverte	Découverte
Mars Avril	MARDI	Découverte	Découverte	Découverte	Sport	Sport
	VENDREDI	Citoyenneté	Dév. Durable	Prévention	Découverte	Découverte
Mai Juin	MARDI	Découverte	Découverte	Découverte	Prévention	Art culture
	VENDREDI	Sport	Citoyenneté	Dév. Durable	Découverte	Découverte



**Tous les mardis
et vendredis
de 15h à 16h30**

**Pour plus de renseignements sur le contenu des activités
n'hésitez pas à vous rapprocher des équipes d'animations**

